

## Fiche poste à profil

### ENSEIGNANT DU DISPOSITIF :

### « plus de maîtres que de classes ».

#### **Dispositif « plus de maîtres que de classes » :**

Le dispositif « plus de maîtres que de classes », implique une équipe pédagogique autour d'un projet dont l'objectif est de conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il s'agit de prévenir la difficulté scolaire, tout au long de la scolarité primaire, et d'y remédier si elle n'a pu être évitée. Le dispositif s'organise avec un enseignant supplémentaire qui est un membre à part entière de l'équipe. Le dispositif répond au cadre national décliné au niveau du département. Il est piloté en proximité par le directeur de l'école et l'inspecteur de circonscription. L'enseignant supplémentaire travaille avec les enseignants de cycle 2 afin de permettre à tous les élèves de réussir leur cycle 3 avec des compétences du socle commun solidement acquises. Les objectifs et les axes du projet pédagogique du dispositif concerne toutes les classes de l'école, dans la continuité des compétences développées en cycle 2.

Le renforcement de l'encadrement pédagogique par un maître supplémentaire doit se traduire par une amélioration significative des résultats des élèves :

- augmentation du taux de validation des compétences du socle commun ;
- réduction du taux de retard à l'entrée en 6ème ;
- augmentation du taux d'avance à l'entrée en 6ème.

#### **MISSIONS :**

- Membre à part entière de l'équipe pédagogique, l'enseignant supplémentaire participe à toutes les réunions d'équipes.

**Il intervient au cycle 2**, sous la responsabilité du directeur qui arrête son emploi du temps.

- Il participe aux actions de formation départementales et de circonscription qui permettent de faire évoluer les pratiques pédagogiques pour une meilleure efficacité des apprentissages des élèves.
- Avec les enseignants du cycle 2, il prépare, met en œuvre, évalue et régule les séquences d'enseignement pour répondre aux objectifs du projet.
- Avec les enseignants du cycle 2, il évalue les compétences acquises par les élèves et les effets du dispositif.
- Il diffuse les séquences construites :
  - aux enseignants du cycle 3 afin que ceux-ci inscrivent leur action pédagogique dans la continuité du travail effectué au cycle 2 ;
  - aux conseillers pédagogiques départementaux responsables de la formation pour une mutualisation en ligne accessible aux enseignants de tous les dispositifs.

#### **Les formes d'interventions pédagogiques**

- Co-intervention dans la classe avec le maître titulaire
- Prise en charge de petits groupes d'élèves en fonction de leurs besoins
- Prise en charge d'un groupe classe pour libérer le maître titulaire et lui permettre d'intervenir auprès des élèves à besoins spécifiques

#### **COMPETENCES DEMANDEES :**

- avoir une expérience avérée dans la prise en charge d'élèves en difficulté scolaire
- être apte à pratiquer la co-intervention en classe
- être capable de travailler en équipe et de s'adapter à différentes modalités de travail

#### **CONDITIONS D'EXERCICE :**

- exercer à temps complet
- Les enseignants souhaitant postuler devront s'informer des conditions particulières de fonctionnement de l'école par consultation du projet pédagogique du dispositif de l'école référente par contact direct avec le directeur ou l'EN de la circonscription.